

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 32 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième

**Lettres identiques datées du 27 juillet 2023, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que nous vous avons adressées au sujet des agressions israéliennes répétées contre le territoire syrien, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Dans le prolongement de leurs violations persistantes du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité, les forces d'occupation israélienne ont visé des points relevant des Forces de sécurité intérieure dans la localité de Kahtaniyé (Qouneïtra), occasionnant des dégâts matériels mais sans faire de victimes.

Cette agression est une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, une atteinte grave à la légitimité internationale et une nouvelle preuve de l'arrogance de l'ennemi et de ses tentatives de semer le chaos et l'instabilité dans la région. La communauté internationale se doit d'agir avec toute la fermeté possible pour mettre un terme à ces violations et amener l'entité d'occupation israélienne à respecter le droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Essam Alshahin

